

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 27 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un et vingt-sept mai, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin GIMBERT à VESSEAU, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H00 en présence de :

**PRESENTS** : MC SAUSSAC, M BOUSCHON (proc de M ALLAMEL), S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE( proc de I NGUYEN), K ESSAYAR, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de E ROCHE), B PERRUSSET (proc de A BEL), J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, JF DURAND, JC COURT, A DELAYGUE, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, D BERAL (proc de JP LARDY), B TEYSSIER, M GUYON, JP MARRON, P CORTIAL (proc de Ph ROUX), MF MARTIN, J COSTE, JL ARNAUD, G FANGIER, J BOYER, M CEYSSON, F CHASSON, B SOUCHE, A ROUSSET, M TOURVIELHE, M TAUPENAS et A LAURENT.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 52

Présents : 38

Procurations : 7

Votants : 45

Absents : 7

Date de convocation : 21/05/2021

**Secrétaire de séance** : J SOUBEYRAND

**Absents** : J LAFFONT, S REYNIER, C WIOT, V VANDUYNLAGER, M CHAZE, A CHARROUD et G DOZ.

**En présence des suppléants non votants** : O BOISSIN.

**Objet** : Acquisition de colonnes métalliques pour la collecte des déchets - Quartier des Oliviers à Aubenas - demande de subvention au titre de la DETR 2021.

Depuis plusieurs mois déjà, des scènes de violence et de dégradation des biens publics ont lieu quartier des Oliviers à Aubenas. Dernièrement, elles ont atteint un niveau exceptionnel de gravité mettant en danger la vie et les biens d'autrui. La presse nationale a relaté ces faits qui ne donnent pas une image juste de notre territoire.

Les forces de l'ordre ainsi que les pompiers, intervenus sur site dans la nuit du 20 au 21 avril 2021, ont été bloqués par des délinquants qui ont utilisé pour ce faire et incendié les conteneurs OM en différents points du quartier. Les représentants de la force publique et des secours incendie ont été la cible de « caillassage ». L'ensemble des conteneurs ordures ménagères et emballages recyclables a été totalement détruit. Les équipements du SIDOMSA (conteneurs verre, papier) ont également été dégradés.

Nous ne souhaitons pas que ces évènements puissent se reproduire ou s'aggraver. Pour autant, il faut assurer la continuité du service public de collecte des déchets.

La CCBA a donc travaillé, en partenariat avec la commune d'Aubenas et le bailleur social ADIS, afin de trouver une solution. Celle retenue consiste à supprimer les conteneurs poubelles en plastique à roulettes et de les remplacer par des équipements plus adaptés en termes de sécurité et de solidité.

Il s'agirait d'installer des colonnes aériennes métalliques fixes, ne pouvant donc pas être déplacées ce qui éviterait le blocage du quartier et permettrait aux forces de l'ordre et aux pompiers d'intervenir. Quand bien même ces colonnes étaient incendiées, leur résistance au feu est suffisante pour contenir toute propagation de l'incendie.

Les commandants de police du commissariat d'Aubenas et du SDIS, ont émis un avis favorable sur la solution proposée. Il est toutefois précisé que ces dispositifs nécessitent une collecte particulière que ne pourra pas assurer la régie de collecte.

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Acquisition de 43 colonnes aériennes métalliques pour les ordures ménagères et les emballages recyclables	88 150€	CCBA	63 805 €
Installation des colonnes aériennes (hors fouille qui reste à la charge de la commune)	3 000 €	Etat/DETR 2021 30%	27 345 €
<b>TOTAL</b>	<b>91 150 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>91 150 €</b>

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :**

- D'approuver le plan de financement prévisionnel pour l'acquisition et la pose de colonnes aériennes métalliques pour la collecte des déchets ménagers dans le quartier des Oliviers à Aubenas
- De solliciter une subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR 2021 à hauteur de 30 % du cout de l'opération HT, soit un montant sollicité de 27 345€;
- Considérant l'urgence de mettre en place des équipements sécurisés afin de garantir la continuité du service public de collecte OM mais aussi la sécurité des forces de l'ordre et des populations locales, de solliciter l'engagement anticipé de cette opération permettant de lancer la consultation nécessaire à l'acquisition des colonnes aériennes.
- D'autoriser le Président aux formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 28 mai 2021

Le Président, Max TOURVIELHE



Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20210527-DEL27052021-10-DE  
Date de télétransmission : 31/05/2021  
Date de réception préfecture : 31/05/2021